

Tout savoir sur les bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

✓ LE PROJET CONDUIT PAR LE SDE 28

Avec le soutien financier de l'Etat (5^{ème} projet retenu au plan national dans le cadre des *Investissements d'Avenir*) et des collectivités locales, le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir s'est fixé pour objectif d'implanter d'ici la fin 2015 une centaine de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le département d'Eure-et-Loir.

Grâce à la présence de bornes publiques judicieusement réparties et accessibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, chaque utilisateur de véhicule sera ainsi en mesure de se déplacer en toute sécurité et de recharger même partiellement son véhicule en un minimum de temps.

Rappelons que les charges effectuées à partir des bornes publiques ont pour but principal de compléter utilement celles effectuées par les utilisateurs à leur domicile, lesquelles sont réputées couvrir en moyenne 90% des déplacements.



✓ QUI EST CONCERNÉ ?

- Tout détenteur ou utilisateur de véhicule électrique ou hybride rechargeable : particulier, collectivité locale, service de l'Etat, entreprise, association ...

✓ LE PRIX DU SERVICE

Soucieux de développer l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables, le SDE 28 a décidé de réserver un **accès gratuit** à ses bornes de charge à tout utilisateur **jusqu'au 30 juin 2017**.

✓ OU PEUT-ON RECHARGER SON VEHICULE ?

- Une soixantaine de sites distants d'environ 10 à 15 km l'un de l'autre seront équipés d'ici fin 2015.
- Dans un premier temps, la localisation des bornes sera possible en se connectant sur le site internet du SDE 28 www.sde28.fr. Ultérieurement des applications dynamiques permettront de communiquer également sur l'état des bornes (borne disponible / en charge / hors service).

✓ COMMENT ACCEDER AUX BORNES ?

- L'accès aux bornes nécessite de disposer d'un badge. Celui-ci peut être obtenu après avoir complété le formulaire de demande mis en ligne sur le site du SDE 28 www.sde28.fr.
- Le badge est dans un premier temps dédié aux seules bornes gérées par le SDE 28. A terme, des accords actuellement en cours de discussion permettront par un badge unique d'accéder aux bornes de charge gérées par d'autres opérateurs.



✓ ET LE STATIONNEMENT ?

- Les places de stationnement sont strictement réservées au service de charge. Le civisme et la responsabilité de chacun contribueront à la réussite de l'opération.



✓ COMBIEN DE TEMPS FAUT-IL POUR RECHARGER SON VEHICULE ?

- Le temps de charge dépend de la capacité du véhicule à absorber un certain niveau de puissance électrique. Soyez vigilant sur ce point au moment de décider de l'achat de votre véhicule !
- Les bornes installées par le SDE 28 sont conçues pour des charges comprises entre 3,7 et 20 kVA.

| TEMPS DE CHARGE | AUTONOMIE RECUPEREE (en fonction du type de véhicule) | | | |
|-----------------|---|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| | véhicule acceptant jusqu'à 3,7 kVA | véhicule acceptant jusqu'à 7 kVA | véhicule acceptant jusqu'à 11 kVA | véhicule acceptant jusqu'à 20 kVA |
| 1/2 heure | 10 km | 20 km | 30 km | 55 km |
| 1 heure | 20 km | 40 km | 60 km | 110 km |

✓ LES INFORMATIONS PRESENTES SUR LA BORNE

- La procédure pour brancher son véhicule est rappelée sur chaque borne.
- Un voyant lumineux indique l'état de la borne.

VERT : BORNE EN SERVICE ET DISPONIBLE

BLEU : BORNE EN CHARGE

ROUGE : BORNE HORS SERVICE

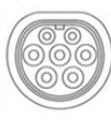
MAGENTA : BORNE EN MAINTENANCE

✓ COMMENT RECHARGER SON VEHICULE ?

- Une borne ne recharge qu'un seul véhicule à la fois.
- Afin de répondre aux besoins de tous les utilisateurs, 3 types de prises sont disposés sur les bornes du SDE 28.



Prise « type E »



Prise « type 2 »



Prise « type 3 »

Procédure :

1. Repérer sur la borne la prise adaptée à votre câble de charge,
2. Badger pour commander l'ouverture de la porte protégeant la prise,
3. Brancher votre câble à la prise de la borne,
4. Placer le câble dans son logement et refermer la porte,
5. Brancher votre câble au véhicule,
6. La charge de la batterie commence.



✓ UNE FOIS LA RECHARGE TERMINEE

1. Badger pour commander l'ouverture de la porte protégeant la prise,
2. Débrancher le câble fixé à la prise de la borne,
3. Refermer la porte,
4. Débrancher le câble fixé au véhicule.



Vous pouvez décider à tout moment d'interrompre la charge de votre véhicule, même si votre batterie n'est pas encore intégralement rechargée.



Pour plus d'informations

www.sde28.fr

